

## Anthropologie et Sociétés



En collaboration : Minorités linguistiques et interventions.  
Essai de typologie. Collection d'articles. Québec. Les Presses de  
l'Université Laval, 1978, 318 p.

Pierrette Thibault

Volume 3, numéro 2, 1979

Communication, Afrique de l'Est, enfants, travail féminin

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000924ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000924ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thibault, P. (1979). Compte rendu de [En collaboration : Minorités linguistiques et interventions. Essai de typologie. Collection d'articles. Québec. Les Presses de l'Université Laval, 1978, 318 p.] *Anthropologie et Sociétés*, 3(2), 186-187.  
<https://doi.org/10.7202/000924ar>

aient trois causes alors que d'autres possèdent cinq causes et plus? Le lecteur demeure ici sur sa faim. Quant à l'analyse des stratégies de guérison, les données recueillies ne permettent pas de bien comprendre la complexité du problème. Nous sommes loin de la précision de l'excellente analyse de Young sur la médecine populaire mexicaine. Une analyse matricielle pourrait être fort utile ici. Finalement une dernière question demeure sans réponse véritable. Il s'agit de la persistance des systèmes étiologiques populaires en rapport avec la progression de la science médicale. C'est ainsi que, par exemple, le groupe noir étudié ne croit pas à la transmission des maladies contagieuses de personne à personne. Il n'est pas suffisant de constater le fait. Il faut encore l'expliquer de manière cohérente.

La lecture des quatre travaux constitue une expérience valable car elle comble un vide important. Malgré de nombreuses questions demeurées sans réponse, la lecture de cet ouvrage est indispensable à tous et à toutes celles qui s'intéressent au savoir populaire en milieu urbain ou qui se passionnent pour l'anthropologie médicale.

Gilles Brunel  
Section de communication  
Université de Montréal

En collaboration: *Minorités linguistiques et interventions. Essai de typologie*. Collection d'articles. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, 318 p.

L'ouvrage constitue le compte-rendu d'un colloque sur les minorités linguistiques qui s'est tenu à l'Université Laval en avril 1977. La liste des participants est impressionnante; elle regroupe en effet d'éminents chercheurs de divers pays représentant pratiquement toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Cinq sous-thèmes sont abordés selon la formule: Exposé suivi de commentaires.

Dans une excellente conférence-synthèse qui aurait très bien pu servir d'introduction au volume, Selim Abou relève les deux principaux pièges d'un tel colloque: 1) Le thème — «les minorités linguistiques» — implique «la tentation d'absolutiser l'élément linguistique au point d'en faire le critère distinctif de tout groupe ethnique et donc de réduire l'ethnie à la communauté linguistique qui n'en est qu'une expression possible» (Abou, p. 299) et 2) la perspective pluridisciplinaire implique «la tentation d'accumuler et de mêler les points de vue des diverses disciplines, au point de confondre cet hybridisme méthodologique avec la collaboration réglée entre sciences humaines» (*ibid.*). Abou continue en disant qu'aucun participant n'a pu éviter complètement ces pièges et il en est résulté un malaise qui s'est manifesté tout au long du colloque. On ressent exactement le même malaise à la lecture des textes.

Les deux premiers sous-thèmes du volume visent à cerner la notion de minorité linguistique et à préciser les droits linguistiques des minorités. Sans «absolutiser l'élément linguistique», Héraud propose de restreindre la définition de minorité linguistique aux cas où les notions de communauté linguistique, ethnie et nation se recouvrent. En effet, selon lui, les aires linguistiques correspondent très souvent aux aires culturelles. C'est le principe de la territorialité qui est à la base de cette définition et c'est sur ce même principe que semblent reposer les droits linguistiques auxquels Perntaler se réfère après avoir distingué entre minorité nationale et majorité régionale. Le problème des minorités dispersées sur un territoire et des migrants qui se détachent «volontairement» de leur communauté d'origine est ainsi mis en veilleuse, ce qui n'est pas sans laisser insatisfait.

Les trois autres sous-thèmes touchent à des domaines d'intervention spécifiques. Il s'agit des services publics, de l'enseignement et de l'entreprise privée. Les typologies proposées devraient permettre de comparer les diverses situations qui se retrouvent à l'échelle internationale. Toutefois, il semble que seul l'enseignement constitue un domaine suffisamment circonscrit pour donner prise à une caractérisation très fine des types d'intervention institutionnelle, tâche que remplit très bien Mackey d'ailleurs. Pour ce qui est des services publics, Plasse prend le parti de déborder du cadre de l'intervention à caractère officiel et sa définition de la minorité linguistique s'appuie sur l'opposition dominant (majorité) / dominé (minorité(s)), réintégrant ainsi les groupes laissés pour compte par les définitions de Héraud et de Pernthaler. Sa typologie a donc une portée extrêmement étendue, ce qui a pour effet de réduire son efficacité. Quant à la typologie de Brazeau concernant l'entreprise privée, elle est malheureusement incomplète. Il cite en effet les exemples de la Belgique et du Québec comme des cas où des lois prévoient des mesures incitatives auprès des entreprises pour modifier les habitudes linguistiques au travail. Bien entendu, dans le cas du Québec, Brazeau fait référence à la loi 22, la loi 101 n'ayant pas encore été promulguée au moment où il a présenté sa communication. Ce décalage fait de Brazeau un mauvais prophète: «L'indépendance éventuelle du Québec permettrait de nouvelles interventions de l'État dans l'organisation du système industriel. Elle ne permettrait vraisemblablement pas d'interventions directes plus extraordinaires que celles que nous avons notées ci-dessus (...). Ce sont les retombées des interventions dans le domaine public et les nécessités d'une planification locale qui changeraient ou en viendraient à changer graduellement les principes du fonctionnement du système institutionnel privé actuel.» (Brazeau, p. 274).

La plupart des commentaires sur les exposés principaux sont excellents. Non seulement ajoutent-ils des éléments au débat en présentant des cas spécifiques que les commentateurs ont eux-mêmes analysés mais ils contribuent à raffiner les définitions et proposent souvent des typologies fondées sur d'autres critères. Ainsi, commentant le texte de Héraud, Poirier apporte une précision importante: «La langue n'est le critère objectif ni des minorités ethno-culturelles, ni des groupes ethniques (...). C'est (...) au niveau des représentations collectives, et non au niveau des faits concrets, que la langue opère comme critère» (Poirier, p. 48). Lengereau et Viletta font tour à tour des relevés presque exhaustifs des types d'état et de juridiction en matière linguistique dans des commentaires beaucoup plus détaillés que l'exposé principal de Pernthaler. À la lecture des commentaires de Kloss et de Fenet sur le texte de Plasse, on a envie de reprendre du début la démarche du colloque puisque chacun fournit des éléments essentiels du cadre de référence commun que les participants auraient dû se donner — le premier, en proposant une classification des types de minorités et le second en formulant un critère d'évaluation des minorités pouvant servir de base à la construction des typologies.

Somme toute, dans la succession des exposés et des commentaires, le volume comble peu à peu ses propres lacunes, sans parvenir à éliminer le malaise signalé dès le départ. Il constitue une source de renseignements inestimable sur les diverses minorités linguistiques, les rapporteurs faisant tous autorité en la matière. On peut regretter l'absence d'un index qui aurait facilité de beaucoup l'accès direct à ces renseignements.

Pierrette Thibault  
Université de Montréal